

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 avril 1964

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LE CODE CRIMINEL

COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT DANS LE CAS DE DISSIDENCE EN APPEL

**M. Robert Temple (Hastings-Sud)** demande à déposer le bill n° C-85 tendant à modifier le Code criminel (commutation de la peine de mort).

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Temple:** Monsieur l'Orateur, ce bill vise à stipuler que lorsqu'on interjettera appel d'une peine de mort à un tribunal d'appel, la peine de mort sera commuée en emprisonnement à vie, si le tribunal n'a pas confirmé la peine à l'unanimité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour le 1<sup>er</sup> fois.)

### LES TRANSPORTS

ABANDON D'EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES—  
ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur j'aimerais exprimer au ministre des Transports mon regret de ne pas lui avoir donné préavis de ma question qui porte sur un article paru dans un journal de l'Ouest, sous le titre...

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crains de ne pas avoir bien saisi le nom du périodique.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...«M. Pickersgill doit exposer une politique concernant l'abandon d'embranchements ferroviaires». M. Thatcher a fait cette annonce l'autre soir, en Saskatchewan. J'aimerais que le ministre nous dise s'il est vrai que le gouvernement a décidé de n'autoriser l'abandon d'aucun embranchement, tant de la part du National-Canadien que du Pacifique-Canadien, tant que le gouvernement fédéral n'aura pas examiné à fond toutes les circonstances et fait une étude exhaustive de tous les problèmes en cause.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Évidemment, monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant possède une longue expérience de la procédure parlementaire, il sait très bien que sa question est absolument irrecevable, car il me demande de confirmer ou de nier un article

de journal, ce qui nous est interdit par le Règlement. Étant donné, cependant, que le très honorable représentant me fournit une très bonne occasion de dire un mot à ce sujet, je suis heureux de faire une brève déclaration.

La politique du gouvernement en cette matière est bien connue. Mon prédécesseur l'a exposée une douzaine de fois, au cours de la dernière session du Parlement, et cette politique avait été établie par le gouvernement que dirigeait le très honorable représentant, qui semble l'avoir complètement oubliée. Le gouvernement a invité les compagnies de chemin de fer à faire connaître à la Commission des transports du Canada tous les embranchements dont elles envisagent l'abandon, à condition qu'aucun embranchement ne soit abandonné et qu'aucune audience ne soit tenue tant qu'on n'aura pas étudié la nouvelle mesure législative en cause.

Nous avons cru, et nous le croyons encore, que c'est là une des belles initiatives de l'ancien gouvernement, et je suis heureux de dire que c'est l'attitude que les chemins de fer sont convenus de prendre. Je ne sais si nous aurions pu la leur imposer, (du moins, à l'un d'entre eux), mais ils l'ont acceptée.

Mon honorable ami, le président du Conseil privé, a donné avis, au cours de la dernière session du Parlement, qu'il soumettrait une résolution préalable à la présentation d'un bill dont le détail figure, sauf erreur, dans les *Procès-verbaux* du 6 décembre. Le gouvernement se propose de recommander au Parlement, si la Chambre approuve la résolution appropriée, l'adoption d'un bill tendant à l'institution d'une Administration de l'organisation rationnelle des embranchements. Cet organisme, à supposer que le Parlement en approuve également la création, relèverait de mon honorable ami de Calgary-Sud, le ministre de l'Agriculture, qui, naturellement, aurait à cœur les intérêts des producteurs de blé, les plus importants usagers des chemins de fer.

Ce n'est par hasard que mon honorable ami le premier ministre en confiera la charge au ministre de l'Agriculture; il sait bien que c'est là une manière concrète d'indiquer aux cultivateurs de l'Ouest du Canada que les intérêts des producteurs se situent au premier plan et que, comme je l'ai dit l'autre jour, le bilan des compagnies de chemin de fer ne vient qu'ensuite.